

## **CHARTRE D'OBJECTIFS DES MONTES D'OR**

### **"b) favoriser le maintien de l'agriculture**

*Après une phase cartographique :*

- *des enjeux pour les collectivités (fréquentation du public, secteurs de paysages ouverts, percées visuelles, secteurs patrimoniaux...),*
  - *de la valeur des terrains agricoles,*
- une première définition de secteurs d'interventions a pu être réalisée.*

*Les deux premières tranches du projet nature MONTES D'OR ont permis de mettre en place un partenariat avec les agriculteurs ou des associations. Des conventions de maintien d'une activité agricole dans des parcelles susceptibles d'être abandonnées ont été signées avec le Syndicat des Monts d'Or dans le cadre d'une opération pilote en partenariat avec le Conseil Général et le Grand Lyon (20 hectares en 1993, 127 hectares en 1994).*

*Il convient de poursuivre cette action et de l'affiner en fonction des enjeux :*

- *cahier des charges pour la prise en compte d'enjeux patrimoniaux (faune, flore, paysages...),*
- *offre de services aux citoyens (ventes de produits agricoles, gîtes, ruraux, fermes pédagogiques...).*

*Un travail d'animation forte et de concertation permanente doit être assuré notamment en liaison avec la Chambre d'Agriculture.*

*Il doit permettre l'évolution, le maintien d'une agriculture viable, l'installation de jeunes agriculteurs et donc la pérennité de cette activité."*